**Projet de loi 5526**

**portant rectification du Code du travail**

Le projet de loi a comme objectif de redresser quelques erreurs matérielles intervenues lors du regroupement des dispositions légales concernant le droit du travail dans le Code du travail faisant l’objet de la loi du 31 juillet 2006. En effet dans cette loi, certains articles ont été reproduits dans une teneur qui ne correspondait pas aux dispositions légales effectivement en vigueur au moment de l’adoption de la loi portant introduction d’un Code du travail.